

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 13.06.2024
Convocation faite
Le 30.05.2024**

**Délibération
N°2024-06-114**

**Avenant n°1 – ARTELIA :
marché n°22 CS 01 06 -
Etude de dangers globale
de GIVET**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 05 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mercredi cinq juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M^{me} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), M. Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{me} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), MM. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laëtitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Pol DEVRESSE en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant la notification du marché n° 22 CS 01 06 relatif à l'étude de dangers globale de GIVET, imposée par la Police de l'Eau dans le cadre des systèmes d'endiguement, à la société ARTELIA le 21 juillet 2022, pour un montant total (phases 1 et 2) de 62 004 € HT / 76 802,40 € TTC,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-738 portant autorisation du système d'endiguement de GIVET,

Considérant la nécessité d'intégrer au marché les prestations supplémentaires suivantes :

- Etudes géotechniques et diagnostic approfondi,
- Modélisation numérique et simulations.

Considérant le surcoût engendré par ces prestations complémentaires de 12 638 € HT / 15 165,60 € TTC, soit une plus-value de + 20,38 % au marché initial,

Considérant la modification financière du marché supérieure à 15 %, hors champs des délégations du Président de la Communauté, car non inscrite au budget,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** l'avenant n°1 au marché n° 22 CS 01 06 relatif à l'étude de dangers globale de GIVET portant le nouveau montant du marché à 74 642 € HT/89 570,40 € TTC, avec le détail ci-dessous :

Attributaire : ARTÉLIA	<i>Montants en €</i>	
	en € HT	en € TTC
Montant initial du marché (phases 1 et 2)	62 004	74 404,80
Avenant n° 1	12 638	15 165,60
Nouveau montant du marché	74 642	89 570,40
Evolution du marché après avenant n° 1	+ 20,38 %	

* **autorise** le Président à signer ledit avenant.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

